



REGLEMENT TECHNIQUE

Championnat de NORMANDIE

ENDURANCE / VITESSE 2021

5 0 cc e t 1 2 5 cc 4 t e m p s

CLAUSES COMMUNES :

- Une machine par équipage (voir règlement 25 power)
- Les machines devront garder l'aspect et le profil d'origine,
- Le transpondeur devra être fixé pour le contrôle technique, sur son support d'origine
- Coupe circuit obligatoire,
- Plaque blanche, numéro noir attention aux numéros (Règles générales pour les contrôle technique article 2.12)
- Cale sous cylindre autorisée,
- Joints d'embase libres,
- Encoche tête de bielle autorisée,
- Roulements libres,
- Filtre à air libre,
- Courroie libre,
- Compte tours souhaitable (Non obligatoire),
- Échappement homologué, aux normes définis par la FFM en terme de décibel (voir règlement technique général

pour les machines de moins de 25cv) les bords de sortie d'échappement doivent être protégés, arrondis et non

saillants.

- Refroidissement liquide : eau ou eau+alcool éthylique,
- Allumage libre,

- Carburant « pompe routière » SP95 ou SP98, additifs interdits,
- Réservoir d'essence d'origine ou si celui-ci n'est pas d'origine sa contenance ne doit excéder 14 litres de carburant,

réservoir additionnel interdit, le réservoir d'huile ne pourra pas faire office de réservoir à carburant,

- Guidon avec ses protections,
- Leviers finissant par une sphère de diamètre 16mm minimum,
- Protections de leviers de frein obligatoires (pas de fabrication personnel règle général pour les contrôle technique

article 2.2.1)

- Changement amortisseur arrière autorisé,
- Pneus libres, retailles interdit,
- Avertisseur et feux stop neutralisés,
- Feu arrière rouge obligatoire pour la pluie avec commande indépendante a utiliser quand il pleut (règles général pour

les contrôles technique article 2.15)

- Les vis de fixation des éléments de sécurité devront être freinées par du fil métallique,

Pour les 4 temps :

- Le carénage inférieur doit être construit pour contenir, en cas d'incident moteur, au moins la moitié de la totalité de

l'huile et du liquide de refroidissement du moteur.

- Aucune ouverture située à moins de 50 mm du bas de carénage n'est autorisée.
- Le carénage doit comporter au maximum deux trous de 25 mm Ces trous doivent rester obstrués en condition de

piste sèche et peuvent être ouverts uniquement dans des conditions de course sur piste mouillée.

- Si la moto n'est pas équipée d'origine d'un carénage, un bac de récupération d'une contenance minimum de 50 %

des liquides du moteur doit équiper le motocycle et les dirt-bikes.

Pour les 50cc :

- Trous d'évacuation d'eau autorisés dans la boîte à air,
- Pour toutes les machines, en cas de litige, le règlement technique national « 25 power » pour les machines de moins

de 25cv sera appliqué,

- Le remplacement des pièces suivant est interdit : cadre, bas-moteur et carter, sauf roulement, cylindre et vilebrequin

(article 2 D du règlement CF endurance « 25 power » 2020

- Toute autre modification non stipulée est interdite

Pour les scooters :

- Cylindre 50cc adaptable (racing) autorisé,
- Présentation au contrôle technique, carter d'embrayage démonté, selle facilement démontable,
- Embrayage, variateur séquentiel et manuel interdits,
- Carters d'embrayage ajourés autorisés,
- Le système de graissage peut être neutralisé pour les 2t, les pièces devront rester en place,
- Les scooters de type GT ne sont pas admis.